

STAR aid

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CATALOGUE DE FORMATION

FORMATIONS SPÉCIFIQUES DU PERSONNEL

STAR-AID.FR

afnor
CERTIFICATION

Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette Certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de Formation

Référent en Santé et Sécurité au Travail

Formation destinée au personnel devant participer à la mise en place d'une politique de prévention en matière d'hygiène, santé et sécurité au travail, à la mise en oeuvre de la démarche d'évaluation des risques professionnels et à l'élaboration du Document Unique

Durée : 21.00 heures (3 jours)

Profils des stagiaires

- Responsable/ingénieur/animateur sécurité
- Responsable des Services Généraux, Services Production ou Maintenance, Service RH
- Membre de la CSSCT et/ou CSE
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Référent Pédagogique & Handicap de l'Organisme : Guillaume CAZARRE - Tel : 0692 91 89 50 - Mail : g.cazarre@star-aid.fr

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

- Identifier les obligations réglementaires en matière d'Hygiène, de Santé et de Sécurité au Travail.
- Identifier et Comprendre le risque, de son évaluation jusqu'aux mesures de prévention
- Mettre en place une démarche d'évaluation des risques professionnels, évaluer et classer les risques
- S'approprier le raisonnement adapté pour la mise en place, la gestion et la mise à jour du DU
- Mettre en oeuvre le projet d'Evaluation des Risques Professionnels, rédiger et mettre à jour le DU

Contenu de la formation

- **Module 1 : Les clés de la Santé et de la Sécurité au travail**
 - Partie 1 : Généralités
 - Partie 2 : Règlementation générale du Code du Travail
 - Partie 3 : Règlementation spécifique
- **Module 2 : La prévention des Risques Professionnels**
- **Module 3 : L'amélioration quotidienne de la Santé et de la Sécurité au Travail : Document Unique et Prévention de la Pénibilité**
 - Partie 1 : Généralités sur l'évaluation des risques professionnels
 - Partie 2 : Mise en oeuvre de la démarche
 - Partie 3 : Le Document Unique
 - Partie 4 : La prévention de la pénibilité

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formation animée par un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques et Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents synthétisant les points clés vus en formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence
- QCM d'évaluation individuelle des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis

Formation des Membres du C.S.E. (Entreprises -300 salariés)

L'article L2315-18 du code du travail prévoit que les membres du CSE doivent bénéficier d'une formation de 3 jours minimum dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Cette formation pratique et agréée par la DIECCTE leur apportera les outils nécessaires à la réalisation de leurs missions

Durée : 21.00 heures (3 jours)

Profils des stagiaires

- Membres élus au CSE
- Responsables et Collaborateurs du Service RH, Chargé des relations sociales, managers
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Réfèrent Pédagogique & Handicap de l'Organisme : Guillaume CAZARRE - Tel : 0692 91 89 50 - Mail : g.cazarre@star-aid.fr

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau Comité Social et Économique.
- Connaître les différentes attributions du CSE
- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Identifier les possibilités d'adaptation laissées aux entreprises dans la vie de cette instance
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE pour exercer leur mandat

Contenu de la formation

- Mise en place du CSE
- Fonctionnement du CSE
- Information et Consultation – Domaines de compétences
- Attributions spécifiques en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
- Droit d'alerte
- Le Conseil d'entreprise
- Gestion des activités sociales et culturelles
- Possibilité de négocier avec le CSE dans les entreprises sans délégué syndical
- Protection des membres du CSE
- Délit d'entrave au CSE

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur agréé par la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) pour la formation des membres du CSE

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques, étude de cas concrets et mises en pratique
- Remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence
- QCM d'évaluation individuelle des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis

Animer un Quart d'heure Sécurité

Cette formation permet de faciliter l'intégration de la prévention des risques dans les activités de travail, les projets de l'équipe et les décisions organisationnelles.

Durée : 7.00 heures (1 jour)

Profils des stagiaires

- Formation destinée à toute personne susceptible d'animer un quart d'heure sécurité : manager, chef d'équipe, QSE, préventeur, référent sécurité ...
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Référent Pédagogique & Handicap de l'Organisme : Guillaume CAZARRE - Tel : 0692 91 89 50 - Mail : g.cazarre@star-aid.fr

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

- Fixer le cadre et les règles du quart d'heure sécurité
- Engager les échanges avec les participants et favoriser les remontées d'information
- Valoriser l'intervenant par l'écoute et favoriser son engagement

Contenu de la formation

- Les composantes du ¼ heure sécurité
 - Une définition du quart d'heure sécurité
 - Les objectifs, enjeux et intérêts du quart d'heure sécurité
 - Les impacts sur le comportement du salarié
 - La mise en place au sein de l'entreprise
 - L'adéquation avec la politique sécurité
- Préparer et organiser le ¼ heure sécurité
 - La sélection des thèmes et des sujets
 - Les modalités opérationnelles d'organisation et d'intervention
 - La préparation des supports de réunion
- Animer un quart d'heure sécurité
 - Le démarrage du quart d'heure sécurité
 - La création d'un climat favorable à l'échange
 - L'utilisation des différentes techniques d'animation
 - La participation du personnel et les remontées terrain
 - Les méthodes de motivation et d'implication
 - La gestion du temps de l'intervention
 - La clôture du quart d'heure sécurité
 - L'évaluation des acquis sur le terrain
- Communiquer efficacement
 - Les principes de bases de la communication pédagogique (Ecouter, Questionner, Reformuler)
 - La prise de parole et la transmission d'un message
 - Le choix des mots adaptés à la motivation sécurité
 - L'apport de la caractérologie

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur en Prévention des Risques Professionnels - IPRP

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques & Etude de cas concrets
- Remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- QCM d'évaluation individuelle des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis